



## Rupture promesse embauche CDI

-----  
Par Ashna

Bonjour,

J'ai rompu mon CDD avec ma promesse d'embauche en CDI.

L'employeur qui m'a fait la promesse d'embauche CDI voudrait se rétracter et ma demandé si j'étais d'accord de la résilier à l'amiable (entre la fin de mon CDD et avant la prise de poste CDI).

En soit, je sais que j'ai du boulot ailleurs s'il ne veut plus me prendre.

Mais est ce légal ?

Cela ne pose t il pas de problème sur la rupture du CDD qui a déjà eu lieu ?

Cordialement,